

La location meublée, résidence principale et la location meublée saisonnière



Objectifs / Enjeux

Comment réussir sa location meublée et sa location saisonnière en toute sérénité.

Maitriser la nouvelle législation en vigueur.

Savoir conseiller les propriétaires bailleurs.



Public concerné

Négociateurs(trices)
location, assistant(es) et /ou
gestionnaires locatifs

Pré requis

Aucun



Durée

1 journée (9h -12h30/ 13h30
-17H00)

Pédagogie

support PPTX avec
alternance de séquences
techniques et d'exemples
pratiques

Contenu de la formation

MATIN

- **Choisir de louer en meublé : les différents régimes**
 - Louer meublé professionnel et loueur meublé non professionnel : notions générales
- **Le bail meublé résidence principale du locataire**
 - Définitions
 - Le contrat de bail : précisions
 - L'inventaire du mobilier : le décret et les interrogations
 - La durée du contrat : les changements
 - L'état des lieux
 - La fixation du loyer et les clauses de révision
 - Les accessoires du loyer
 - Les honoraires de location
 - Les différents cas de congés : bailleur et locataire

APRES-MIDI

- **Les locations saisonnières : caractéristiques**
- **La réglementation du meublé de tourisme**
- **Le contrat de location saisonnière**
 - La publicité
 - Rémunération des intermédiaires
 - La conclusion du contrat
 - La procédure de réservation
 - Les obligations des parties
 - Les problèmes et les litiges
 - Les clauses illicites
 - Questions réponses
- **Test de validation**

FORMER,ASSISTER,CONSEILLER, « FAC – Formation »

Association loi 1901 déclarée à la préfecture de Loire Atlantique n° W442015050

Prestataire de formation déclaré n° 52440753444 – SIRET 811 147 347 00017

1 avenue de Landévennec – 44300 NANTES

www.fac-formation.com

contact@fac-formation.com